

diminuée » qu'il n'y reste plus qu'environ cent métiers battant. A Gand, on n'en compte plus que vingt-cinq en 1543. Et le spectacle est le même en Brabant. A Bruxelles, en 1537, il ne reste plus de teinturiers en bleu ; pour en attirer un dans la ville, il faut lui promettre un subside de 600 florins.

Cette déchéance était fatale. Pour se maintenir, en effet, en présence d'une concurrence hardie et favorisée par le commerce anversois, la draperie urbaine eût dû renoncer complètement à son antique organisation, abandonner les procédés auxquels une technique séculaire l'avait habituée, sacrifier aux nécessités industrielles ses privilèges protectionnistes et tout l'attirail d'une législation faite pour une époque disparue. Mais pouvait-on demander aux artisans de rompre avec un régime qui leur paraissait lié à leur propre existence ? Étaient-ils capables de s'élever au-dessus de l'étroit horizon dans lequel ils avaient vécu durant tant de siècles ? La réponse n'est pas douteuse. En réalité, le régime des métiers n'eût pu disparaître que par une révolution violente, que par une perturbation totale du régime municipal. Il était trop vieux, trop profondément enraciné dans la tradition et la coutume pour pouvoir se modifier. Il végéta donc et se décrépita lentement. Toutes les mesures prises pour lui venir en aide échouèrent.

Mais, contrastant avec la décadence de la dra-

perie urbaine, la draperie rurale entre dans une voie d'étonnants progrès. Condamnée durant tout le Moyen Age, par les privilèges et la jalousie des grandes villes, à une existence précaire et misérable, elle avait commencé pendant la période bourguignonne à s'épanouir çà et là, malgré bien des difficultés et d'incessantes protestations. Puis, tout à coup, vers la fin du premier tiers du xvi^e siècle, elle se développe en pleine vigueur et fait surgir, à côté de l'antique organisation corporative de l'industrie, une organisation bien différente et aussi parfaitement adaptée au nouvel ordre économique que celle-là lui était rebelle. Libre des entraves dans lesquelles la réglementation urbaine enserme l'artisan, elle se plie, en effet, à toutes les exigences de l'entreprise capitaliste. Chez elle, point de limites à la production, point de métiers groupant les artisans en face du patron, intervenant dans le taux des salaires, fixant les conditions de l'apprentissage et limitant les heures de travail. Point de privilèges surtout, n'ouvrant qu'aux bourgeois l'accès de la profession et en excluant le « forain ». Ici, tout homme, pourvu qu'il soit valide et sache lancer la navette, est sûr d'être embauché. On ne s'inquiète ni de son passé ni de son origine, et lui-même, isolé en face de l'employeur, se soumet aux conditions qu'il stipule, trop heureux d'avoir trouvé un gagne-pain.

Ainsi se constitue dans les villages des environs d'Ypres, dans la châtellenie de Bailleul, à Bergues-Saint-Winnoc, aux environs de Lille, mais surtout à Hondschoote et à Armentières, un véritable prolétariat industriel. Les miséreux, les vagabonds y affluent de tous les points du pays. Bien plus ! le malaise de l'industrie urbaine poussant les ouvriers des grandes communes vers le plat-pays, on assiste au spectacle inattendu d'un exode des villes vers les campagnes. Bref, pour résister à la draperie anglaise, les Pays-Bas ont dû subir une transformation analogue à celle de l'Angleterre elle-même, et l'on remarque entre les jeunes agglomérations industrielles du xvi^e siècle et les vieilles villes, un contraste analogue à celui que l'on constate à la même époque entre les *towns* à privilèges, comme Worcester ou Evesham, et les bourgs manufacturiers qui font alors pour la première fois connaître à l'histoire les noms de Manchester, de Sheffield ou de Birmingham.

C'est naturellement pour le marché d'Anvers que travaille cette « nouvelle draperie » ; c'est de là qu'elle reçoit les ordres qui font confectionner, pour un seul marchand, des centaines, des milliers de pièces. Il en va de même, d'ailleurs, de bien d'autres industries écloses comme elle grâce au capitalisme et à la liberté économique. La métallurgie et l'exploitation du charbon dans le pays de

Liège, le Namurois et le Hainaut se développent aussi en dehors des métiers urbains, sous le régime du droit commun et de l'entreprise individuelle, et, là aussi, le prolétariat industriel apparaît tout d'abord dans les campagnes.

Mais il ne devait pas tarder à gagner les villes. Si les métiers veillaient jalousement, en effet, sur les anciennes industries et les condamnaient par cela même à végéter, ils ne pouvaient empêcher l'introduction de fabrications inconnues au Moyen Age ni les soumettre à leurs règlements. Le capitalisme ne manqua pas de profiter de la situation. Pendant la première moitié du xvi^e siècle, le tissage du satin, des « bayes », de la moquette, des rubans, le soufflage du verre font leur apparition dans une quantité de centres urbains, et, à côté des corporations privilégiées, y acclimatent l'organisation nouvelle. A Valenciennes, par exemple, la sayetterie reçoit l'impulsion de riches entrepreneurs. La plupart des ouvriers qu'elle occupe viennent des campagnes environnantes où ils retournent le samedi soir pour passer le dimanche dans leur famille et y porter leur pauvre salaire, après avoir travaillé en ville pendant toute la semaine. La tapisserie et l'industrie linière nous montrent, elles aussi, le recul du métier devant la force envahissante du capitalisme. Malgré les réclamations des artisans urbains, elle emploie surtout des tra-

vailleurs libres, c'est-à-dire des gens du plat-pays. La première occupe dans toute la Flandre des milliers de tisserands. La seconde est activement pratiquée, autour d'Audenarde, en une foule de paroisses. Les petits ateliers familiaux y sont placés, par groupes de trente à soixante, sous la direction de *Winkelmeesters* (maîtres d'ateliers) au service des patrons de la ville. Tous les dimanches, l'ouvrage effectué pendant la semaine est apporté à ceux-ci en échange de la matière première destinée à être mise en œuvre pendant la semaine suivante.

II

LES POPULATIONS URBAINES AU XVI^e SIÈCLE

Il fallait caractériser avec quelque détail le mouvement économique du XVI^e siècle pour faire comprendre les transformations que présente, à la même époque, l'existence des bourgeoisies. Nous en avons dit assez pour montrer combien leur situation diffère désormais de ce qu'elle avait été au Moyen Age. Le monopole de l'industrie leur a échappé. Les progrès du capitalisme comme les progrès de la technique et de la fabrication ne leur ont pas permis de maintenir intact leur système réglementaire, approprié aux besoins d'une époque disparue. Sans doute, il n'a pas péri en entier. Le

protectionnisme urbain domine encore dans tout ce qui touche à l'approvisionnement du marché local. Les métiers de l'alimentation municipale conservent leurs positions. Bouchers, boulangers, forgerons, menuisiers, cordonniers, etc., continuent à posséder le privilège de subvenir seuls aux nécessités journalières de la bourgeoisie. Repoussés de la grande industrie par le travail rural, les métiers n'en cherchent que davantage à conserver le domaine qui leur reste. Dans ce but, les règlements se multiplient et leur minutie s'accroît sans cesse. Les corporations se partagent jalousement le champ étroit qui demeure soumis à leur exploitation. Chacune d'elle épie ses voisines et, à la moindre transgression de ses droits, leur intente d'interminables procès. Entre les tourneurs et les menuisiers, les tonneliers et les charpentiers, les corroyeurs et les bourreliers, bref, entre tous les groupes d'artisans qui vivent du marché urbain, les contestations sont incessantes. En même temps, le métier se replie pour ainsi dire sur lui-même et se fait de moins en moins accueillant aux nouveaux venus. La maîtrise tend à devenir héréditaire, et les simples compagnons ne peuvent plus que bien rarement y arriver, placée qu'elle est désormais en dehors de leurs atteintes par les taxes exorbitantes qu'il faut payer pour l'acquérir.

Peu à peu, le corps des artisans locaux se scinde en deux groupes bien distincts : au-dessus, une véritable aristocratie bourgeoise réalisant dans la sécurité de la protection des bénéfices abondants et faciles ; en dessous, une classe de travailleurs-domestiques, partageant le labeur des maîtres, en général bien traités par eux, mais auxquels est enlevé tout espoir d'améliorer jamais leur condition. La vie corporative, dans la phase nouvelle où elle est entrée, a perdu la vigueur et l'énergie qu'elle avait déployées au Moyen Age. Attentifs à leurs seuls intérêts, les maîtres cherchent à s'épargner les charges qu'elle entraîne. Il faut que le pouvoir public intervienne souvent pour les forcer à accepter les fonctions de « rewards » ou de *vinders*. La plupart des métiers sont endettés ; leurs vieilles institutions charitables se soutiennent à peine. D'autre part, leurs privilèges politiques ne profitent plus qu'aux maîtres. Eux seuls représentent les corporations en face de l'autorité communale et l'on peut dire, en employant une expression rigoureusement exacte dans sa trivialité, qu'ils n'en invoquent plus les franchises que dans un intérêt de boutique.

En face de ces vieux corps engourdis dans le privilège, les ouvriers des industries nouvelles entretiennent dans les villes qu'a atteintes l'action du capitalisme une activité constamment accrue

par les progrès de l'exportation. Entre leur situation et celle des métiers, on retrouve, mais bien autrement prononcé, le contraste que nous avons observé au Moyen Age entre les artisans de la draperie et ceux des autres professions. Simples salariés comme les foulons et les tisserands de jadis, ils ne jouissent pas comme ceux-ci des avantages du régime corporatif. Il sont soumis sans défense à l'exploitation de leurs patrons. Le pouvoir public, si plein de sollicitude pour le petit commerce, les abandonne à leur sort. S'il intervient en leur faveur, ce n'est que par la réorganisation de la bienfaisance, et ce fait en dit long sur leur misère. Bon nombre d'entre eux, d'ailleurs, ne sont que des mendiants contraints au travail ou des fils de mendiants, auxquels les nouvelles institutions charitables ont fourni le moyen d'apprendre quelque « art mécanique ». D'autres, nous l'avons vu plus haut, viennent de la campagne louer leurs bras en ville et n'appartiennent pas à la bourgeoisie. Ils constituent dans la population un élément flottant au gré des moments de crise ou de prospérité. Les étrangers qui passent par le pays s'étonnent de trouver dans la plupart des villes, à côté d'opulents marchands, une plèbe pauvre et mécontente.

Mais son mécontentement est impuissant et stérile. Car ce prolétariat inorganisé est incapable

de discipliner ses forces en vue d'une action commune. Il n'a pas conscience de former une classe distincte. Il est en dehors de la société comme il est en dehors du droit public. Les constitutions urbaines ne lui font aucune place. Aussi conservatrices dans le domaine politique que dans le domaine économique, elles l'excluent soigneusement de toute participation au pouvoir municipal. Les cadres de la bourgeoisie restent, au xvi^e siècle, ce qu'ils avaient été au xiv^e. Les « membres » du corps communal ne subissent pas la moindre modification, alors que tout a changé autour d'eux. A Gand, par exemple, malgré le dépérissement de la draperie, le métier des tisserands conserve son ancienne influence aux assemblées générales de la commune. La place faite aux différents métiers dans l'organisme administratif se mesure à leur importance passée, non à leur importance présente. Qu'une branche d'industrie languisse ou prospère, les corporations qui la représentent continueront à jouir de leurs droits acquis et sanctionnés par leurs privilèges. Ainsi, la représentation des intérêts, que le régime démocratique s'était ingénié à établir dans les villes, n'est plus qu'une caricature. Figée dans l'immobilité, elle ne répond plus aux besoins de l'époque. Les institutions établies subsistent immuables, et l'on ne s'inquiète pas de savoir si elles

s'adaptent encore à la réalité et répartissent exactement les droits et les devoirs. En fait, l'organisation urbaine, en demeurant telle que l'avait faite le « commun » au xiv^e siècle, est devenue, par la force des circonstances, purement aristocratique. L'évolution économique et sociale a eu pour résultat de l'abandonner entièrement à une minorité de groupes privilégiés. La bourgeoisie, qui avait compris jadis toute la population des villes, n'en renferme plus qu'une partie. Elle constitue une caste presque inaccessible aux masses travailleuses suscitées par le nouveau capitalisme, et déjà les faits préparent le changement de sens que le socialisme contemporain devait donner au mot « bourgeois ».

Si le prolétariat industriel est soigneusement privé de toute intervention légale, et si les hommes dont il se compose appartiennent à des milieux trop différents et sont trop misérables pour songer à revendiquer des droits politiques, il n'en est pas moins vrai qu'il a plus d'une fois suscité des émeutes assez graves et vivement inquiété les autorités. Mais ces mouvements n'ont jamais été provoqués que par sa détresse. La hausse formidable des prix, qui se manifeste dans toute l'Europe pendant le xvi^e siècle et que les Pays-Bas ressentirent depuis 1550 environ, empirèrent encore sa condition, car la hausse des salaires ne com-

pensa que très maigrement la baisse de la valeur des monnaies. Aussi, n'y a-t-il rien d'étonnant à constater depuis lors de très nombreux soulèvements, provoqués soit par la perception d'un impôt nouveau, soit, le plus souvent, par le renchérissement des grains ou de la bière. Ces émeutes d'ailleurs, pour violentes qu'elles aient été parfois, furent toujours très courtes et n'eurent jamais d'autres résultats que le pillage des greniers à blé ou l'effraction des maisons de quelques riches marchands. Bien différente des communiers du Moyen Age, la foule affamée d'hommes, de femmes et d'enfants qui les provoqua, était sans armes, et les compagnies militaires de la bourgeoisie en venaient facilement à bout. Quelques exécutions, pour l'exemple, achevaient la répression. Le magistrat modérait provisoirement le prix du pain, et tout rentrait dans l'ordre, jusqu'à ce qu'une nouvelle crise de misère provoquât une nouvelle explosion d'impuissante colère.

III

LE SOULÈVEMENT DE GAND SOUS CHARLES-QUINT

Il arriva pourtant que les métiers, mécontents du pouvoir central, firent appel à ces prolétaires dont ils évitaient d'habitude si soigneusement le contact. Il en fut ainsi, par exemple, en 1539, lors

du conflit entre la gouvernante Marie de Hongrie et les Gantois, à propos du refus opposé par ceux-ci à la levée d'une « aide » motivée par l'invasion de François I^{er} dans les Pays-Bas. Les artisans profitèrent de la circonstance pour rétablir le régime municipal aboli par la paix de Gavere¹, c'est-à-dire pour en revenir tout à la fois au gouvernement direct de la commune par ses « trois membres » et au particularisme du Moyen Age. On ne peut douter des tendances qui les animaient quand on les voit, dans leur haine contre le capitalisme et la liberté économique, exiger la rentrée en vigueur du privilège interdisant l'exercice de toute industrie dans un rayon de trois lieues autour de la ville. Mais presque aussitôt, ils se virent débordés par la plèbe. L'autorité de leurs doyens est ouvertement méconnue. Des bandes de gens sans aveu se déversent du plat-pays dans la ville, l'emplissent de leurs clameurs, l'effrayent de leurs violences et s'apprêtent à piller les couvents et les maisons des riches. Bientôt, à Audenarde, à Courtrai, à Ypres, à Lille, à Grammont, à Armentières, « les povres gens et aultres de petit estat » prennent une attitude menaçante. Mais le péril est plus apparent que réel. Le peuple, abandonné à lui-même, s'agite dans l'anarchie. Sa faiblesse militaire et son

1. Voy. p. 239.

aveuglement politique sont égaux à sa turbulence. Pour résister aux forces de l'empereur, ils trainent sur leurs remparts délabrés les vieilles bombardes du Moyen Age et sollicitent l'appui de François I^{er}, alors en paix avec Charles-Quint et qui se hâte de lui faire connaître leurs étranges sollicitations.

Exaspéré par tant d'outrecuidance, Charles résolut d'infliger aux Gantois un châtement exemplaire. Arrivé au milieu d'eux, le 14 février 1540, entouré d'un appareil militaire imposant, il chargea le procureur général du grand conseil de Malines d'instruire leur procès. Pour mieux faire ressortir sa toute-puissance souveraine, il eut soin de ne point traiter la ville en belligérante : il affecta de ne voir en elle qu'une simple rebelle. La sentence fut prononcée le 29 avril. Elle proclamait les Gantois coupables de sédition et de lèse-majesté. En conséquence, elle leur enlevait tous leurs privilèges, dont les chartes seraient remises au prince, confisquait tous les biens appartenant à la commune et aux métiers, ainsi que l'artillerie de la ville, décidait que Roland, la grosse cloche du beffroi, serait « dépendue ». Les échevins, trente bourgeois, le doyen des tisserands, dix hommes de chaque métier, cinquante personnes du « membre » des tisserands et cinquante *creesers*¹ « deschaus et à

1. On appelait ainsi, c'est-à-dire braillards, la populace qui avait fait la loi à la ville pendant les troubles.

teste nue» et tous « estant en linge » feront amende honorable à l'empereur. Les fossés de l'enceinte, depuis la porte d'Anvers jusqu'à l'Escaut, seront comblés. Enfin, la ville paiera sa part dans l'aide refusée, plus une amende de 150.000 « carolus » d'or, et elle remboursera tous ceux qu'elle a contraints à lui faire des avances pendant les troubles.

Le lendemain, 30 avril, fut proclamée la « concession caroline » qui abolissait pour toujours l'antique constitution gantoise et qui devait rester en vigueur jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Elle ne se contente pas de soumettre les échevins de Gand, à la nomination du prince : elle supprime encore les trois « membres » de la bourgeoisie et veut que toute la population ne forme plus à l'avenir « qu'un seul corps et communauté ». La *collace*, c'est-à-dire le grand conseil de la commune, n'existera plus : il est remplacé par la réunion de quelques délégués des paroisses choisis par le bailli et l'échevinage et décidant à la majorité des voix. Les métiers sont réduits au rôle de simples groupements industriels étroitement soumis au pouvoir de police des magistrats. Leurs doyens sont remplacés par des *oversten* institués par le bailli et les échevins ; leur classement est modifié de fond en comble et mis en harmonie avec les transformations subies par l'organisation économique ; une foule de corporations ne correspondant plus à

aucun besoin sont abolies ; de cinquante-trois, leur nombre tombe à vingt et un. En dehors de sa banlieue, la ville perd les derniers restes du pouvoir qu'elle avait conservé sur la châtellenie, ainsi que le droit de créer des bourgeois forains. Enfin, pour garantir à l'avenir son obéissance, un château fort va s'élever sur l'emplacement du vieux monastère de Saint-Bavon, au confluent de l'Escaut et de la Lys. On en commença les travaux pendant que des supplices journaliers épouvantaient la population et que les maisons et l'argenterie des métiers étaient vendues à l'encan.

La rigueur avec laquelle Charles-Quint traita cette ville de Gand où il était né et à laquelle il avait témoigné jusqu'alors une bienveillance particulière, ne s'explique pas seulement par sa volonté bien arrêtée d'affirmer nettement sa souveraineté en face des bourgeoisies des Pays-Bas. La « concession caroline » est beaucoup moins la vengeance d'un potentat qu'un véritable programme de gouvernement. Il faut la considérer comme une œuvre longuement méditée et où s'exprime la politique moderne de l'État en face des grandes communes. Elle se propose un double but. Ce qu'elle veut tout d'abord, c'est sacrifier l'exclusivisme urbain et le protectionnisme des métiers à la liberté économique et au commerce capitaliste. Un contemporain remarque que les « marchands qui

toujours désirent liberté pour faire leurs marchandises ne vouloient hanter, fréquenter ne habiter Gand » à cause des franchises excessives de ses bourgeois. Ils vinrent désormais s'y fixer en grand nombre et y fondèrent de puissantes maisons. L'industrie, libérée de la tutelle des corporations privilégiées, se développa largement. La ville devint le grand marché des toiles flamandes et, lorsque le canal de Terneuzen, commencé en 1547, lui eut donné un débouché sur la mer, elle connut une ère nouvelle de prospérité qui alla grandissant jusqu'aux troubles du règne de Philippe II et qui finit même par inquiéter Anvers. En 1565, Guichardin la comparait à la plus riche des cités italiennes de son temps, c'est-à-dire à Milan. Elle avait cessé d'être une commune médiévale pour devenir une ville moderne.

Mais si la « concession caroline » répond à un moment de l'évolution économique, les motifs qui ont surtout déterminé son auteur sont d'ordre purement politique. Le prince ne s'est aussi étroitement soumis la ville que pour la rendre incapable dans l'avenir de s'opposer à ses desseins. La constitution gantoise conservait encore, malgré les retouches qui y avaient été apportées sous le régime bourguignon, de nombreux vestiges de son ancien caractère démocratique. L'échevinage ne pouvait à lui seul engager la ville. Toutes les ques-

tions importantes et particulièrement toutes les questions financières devaient être soumises aux « trois membres » de la bourgeoisie. Sans leur consentement, aucun impôt nouveau ne pouvait être levé, et ce consentement était souvent bien difficile à obtenir, chaque « membre » prétendant que seules les décisions prises à l'unanimité étaient valables. Il dépendait donc d'un seul d'entre eux d'empêcher la perception d'une « aide » approuvée par le reste de la population. Or, depuis le commencement du xvi^e siècle, les dépenses grandissantes du prince et surtout ses guerres perpétuelles le forçaient à recourir continuellement aux subsides des États Généraux. On comprend dès lors l'impatience avec laquelle il supportait la prétention de quelques métiers de le frustrer par leur refus des ressources qu'il jugeait indispensables à sa politique. En effet, le mécanisme compliqué des États Généraux ne leur permettait point de voter. Les représentants des diverses provinces qui y siégeaient « n'avaient charge que d'ouïr » et devaient demander à leurs commettants la réponse à faire. Presque toujours, la résistance d'une ville encourageait les autres à suivre son exemple. Il arrivait donc que l'obstination d'un seul « membre », c'est-à-dire d'une infime minorité de la petite bourgeoisie, compromît la perception de tout un impôt.

Pour sortir d'embarras, les gouvernantes aussi

bien que l'empereur avaient vainement cherché à substituer, dans les assemblées urbaines, le vote majoritaire au vote à l'unanimité. Si incompatible que fût celui-ci avec le fonctionnement normal de tout régime délibératif, les métiers avaient toujours exigé son maintien comme une de leurs franchises les plus précieuses. Rien d'étonnant, dans ces circonstances, à voir Charles-Quint profiter de la révolte de Gand pour supprimer un état de choses si défavorable à ses intérêts et à l'administration financière de l'État. La suppression des « membres » de Gand lui fournit une solution radicale. Désormais, les échevins et les notables furent seuls appelés à donner leur consentement à l'impôt, et ce consentement était certain d'avance, car les premiers étaient nommés par les commissaires du souverain et les seconds appartenaient à la haute bourgeoisie, classe toute dévouée à son service.

Ainsi, la sentence de 1540 achève l'incorporation de la ville à l'État et trahit nettement les tendances de la politique monarchique. Ne pouvant enlever à ses Pays-Bas le droit de voter l'impôt sans y provoquer une révolte générale, l'empereur tourne la difficulté. Il énerve, par la nouvelle constitution qu'il lui donne, la première ville de Flandre, celle qui entraîne généralement, dans cette province, les autres villes à sa suite. Il est évident que la « concession caroline » formule le régime qu'il vou-

drait voir appliquer partout. Mais il est caractéristique aussi qu'il ne l'ait pas généralisée. Malgré les inconvénients qui en résultaient pour le pouvoir central, les villes contre lesquelles on ne pouvait invoquer de griefs, conservèrent leurs institutions anciennes. Les « nations » des communes brabançonnnes en particulier causèrent encore bien des soucis aux gouvernantes. Elles en vinrent à bout par des « actes de compréhension¹ » que le souvenir du châtement des Gantois fit tolérer, crainte de pire. L'absolutisme n'était pas assez puissant pour tout s'asservir. Il ne détruisait les privilèges que s'il pouvait invoquer en sa faveur la terrible loi de lèse-majesté. Mais ses tendances n'étaient douteuses pour personne, et les franchises qu'il laissa subsister pour ne pas violer la tradition ne pouvaient plus constituer un sérieux obstacle à ses progrès, nul n'ignorant que toute tentative de les faire valoir contre lui serait le signal de leur abolition.

1. On appelait ainsi une décision gouvernementale déclarant qu'un impôt voté par la majorité était censé accepté aussi par la minorité.

CHAPITRE X

Les villes à l'époque de la Réforme.

I. Mouvements sociaux et politiques provoqués par la Réforme. — II. Les villes sous le régime calviniste.

I

MOUVEMENTS SOCIAUX ET POLITIQUES PROVOQUÉS PAR LA RÉFORME

L'organisation urbaine du Moyen Age était en train de disparaître sous l'action de la Renaissance, quand la Réforme provoqua, dans les villes transformées, des perturbations nouvelles.

Dès 1518, on découvre parmi la population cosmopolite d'Anvers les premiers symptômes du Luthéranisme et, depuis lors, malgré les formidables « placards » promulgués par Charles-Quint, l'hérésie se répand bientôt de proche en proche. D'ailleurs, la propagande luthérienne, si elle menace l'Église établie, ne s'en prend ni à l'État ni à la société. Les premiers protestants ne furent

en rien des révolutionnaires et ils conservèrent une fidélité intacte à l'empereur qui les faisait monter sur le bûcher. Mais, par la brèche faite par eux dans l'édifice des croyances traditionnelles, l'anabaptisme se déverse presque aussitôt sur les Pays-Bas. Transporté d'Allemagne à Emden en 1529 par Melchior Hoffmann, il se répand tout de suite sur les provinces septentrionales et atteint rapidement le Brabant, la Flandre et le Limbourg. La simplicité de sa théologie et son mysticisme apocalyptique exercent sur les âmes populaires une attraction irrésistible. Il condamne l'organisation sociale comme l'œuvre du mal, il aspire à son anéantissement, il prétend fonder sur ses ruines la cité céleste où s'effaceront toutes les inégalités et toutes les injustices, où tous les rangs seront confondus dans l'amour et la charité. Comment de telles promesses ne lui auraient-elles point gagné l'adhésion enthousiaste des prolétaires que l'évolution économique venait de multiplier dans les villes et les campagnes? Il exerça sur eux, une influence analogue à celle que les doctrines des Lollards avaient exercée jadis sur les tisserands du Moyen Âge.

Les espoirs illimités dont il les nourrit, le contraste éblouissant qu'il leur fait apparaître entre la misère de leur condition présente et la félicité future du monde affranchi de la double oppression de l'Église et de l'État, mettent la patience et

la résignation des masses travailleuses à une trop forte épreuve. Certes Hoffmann ne prêchait pas la violence. Mais ses adeptes ne pouvaient manquer d'y recourir tôt ou tard. En 1533, un prophète surgit du sein de la populace : le boulanger Jan Matthijs de Haarlem. Il vient annoncer aux « justes » et aux « purs » l'heure de la vengeance. Il ne suffit plus d'attendre le règne de Dieu : il faut l'établir par l'épée, anéantir les méchants, cimenter dans leur sang les remparts de la nouvelle Jérusalem. Plus de prêtres ! Mais aussi plus de propriété, plus d'armée, plus de tribunaux, plus de maîtres ! Désormais, la question religieuse devient une question sociale. Contre l'anarchisme mystique des anabaptistes, s'unissent, indépendamment des différences confessionnelles, tous les soutiens de l'ordre établi. Les protestants ne les haïssent pas moins que les catholiques. Ils sont traqués partout avec l'impitoyable férocité qu'inspire la terreur. Pendant le siège de Munster, où les chefs du mouvement ont été fonder la « nouvelle Jérusalem », les soldats de Marie de Hongrie taillent en pièces les bandes qui se sont mises en marche pour rejoindre leurs frères. Au mois de juin 1535, un placard condamne à mort tous les anabaptistes, même ceux qui abjureront leurs erreurs.

La chute de Munster (25 juin 1535) mit fin aux tentatives révolutionnaires de l'anabaptisme. La

crise avait été trop violente pour pouvoir se répéter. La secte pourtant ne disparut point, mais ses tendances se modifièrent. Elle cessa de se recruter parmi les prolétaires. Elle donna naissance à des communautés de fidèles doux et inoffensifs, prétendant restaurer le christianisme primitif sur la base de l'amour du prochain et de la conscience individuelle, sans clergé ni sacrements. Néanmoins, elle resta longtemps en butte à l'animadversion publique. Nulle confession n'a fourni autant de victimes à la répression de l'hérésie, et quand apparurent dans les Pays-Bas les premiers Calvinistes, on les confondit tout d'abord avec les anabaptistes, qu'ils haïssaient pourtant à l'égal des catholiques.

Et pourtant le calvinisme ne fut pas moins révolutionnaire que l'anabaptisme, mais il le fut autrement. Au lieu d'attaquer la société, c'est l'Église qu'il prétend détruire. Il ne la prétend détruire, d'ailleurs, que pour la remplacer par une Église nouvelle, la sienne. Et cette Église, organe de la loi divine, doit réformer l'État suivant son esprit, c'est-à-dire se le soumettre. L'idéal consiste dans la subordination de l'autorité laïque à l'autorité religieuse. Le but à atteindre est l'État théocratique tel que le maître l'a fondé à Genève. L'évangile doit triompher, fût-ce en dépit du prince, qui n'est plus qu'un tyran lorsqu'il s'oppose à la parole de Dieu.

Ainsi la révolution déchainée par les anabaptistes sur le terrain social, se transporte avec le calvinisme sur le terrain politique. Elle fait appel à la fois à toutes les classes du peuple. Sa propagande hardie, active, belliqueuse lui recrute bientôt des adhérents dans les milieux les plus divers, depuis la noblesse et le capitalisme jusqu'à la petite bourgeoisie et aux salariés industriels.

Il faut reconnaître pourtant que c'est parmi ces derniers qu'elle fit les progrès les plus rapides. On constate que ses principaux foyers d'expansion se trouvent précisément dans les contrées où règne la grande industrie. C'est à Tournai, à Valenciennes et à Lille, c'est à Hondschoote et à Armentières, c'est autour d'Audenarde, c'est dans les ports de Hollande et de Zélande, c'est enfin au centre même de la vie économique des Pays-Bas, à Anvers, qu'elle accomplit ses progrès les plus rapides ; elle triomphe surtout là où le travailleur est réduit à une existence précaire et où ses souffrances le poussent à embrasser toutes les nouveautés. Le mécontentement, l'esprit de révolte, l'espoir d'améliorer son sort ont agi confusément en faveur du calvinisme et fait germer les semences jetées au sein du peuple par la prédication de ses « ministres ». Détachés déjà de l'église traditionnelle par l'anabaptisme, une foule d'ouvriers se jettent fougueusement dans la doctrine nouvelle, et

à mesure que l'excitation des esprits augmente, des gens sans aveu, des vagabonds, des coureurs d'aventures, bref tous les éléments de trouble qu'agite chaque mouvement du corps social, se préparent à lui apporter le concours de leur force brutale et unissent les convoitises de leurs appétits aux énergies de la foi évangélique. La maladresse de Philippe II, qui a succédé à son père en 1555, l'opposition déchaînée contre lui par la haute noblesse, la crise industrielle provoquée par l'émigration de milliers de calvinistes fuyant la persécution religieuse, le désarroi de la gouvernante Marguerite de Parme, le compromis des seigneurs enfin et l'audace de ses revendications amenèrent brusquement, en 1566, une catastrophe décisive : le soulèvement des iconoclastes. Parti de la contrée industrielle de Hondschoote et d'Armentières, le mouvement se propage de ville en ville jusqu'aux extrémités des Pays-Bas. Le peuple croit le moment venu de détruire l'« idolâtrie romaine ». Ses bandes forcent les églises, y brisent les statues, y lacèrent les tableaux, et, mêlés à leurs rangs, des pillards s'emparent avidement du riche butin que le fanatisme religieux met à leur merci.

Philippe II s'empressa lui aussi de profiter de l'occasion. Depuis son avènement il n'avait cessé de capituler devant l'opposition politique con-

duite par Egmont et par Orange. L'outrage fait à l'Église lui permettait enfin de prendre sa revanche. Dès l'été de 1567, le duc d'Albe, revêtu de pouvoirs illimités et suivi d'une armée d'élite, vient remplacer à Bruxelles la gouvernante Marguerite de Parme. Il n'a pas seulement pour mission de punir les iconoclastes ; le roi l'a chargé d'extirper l'hérésie et d'imposer aux Pays-Bas l'absolutisme dans toute sa rigueur. La vieille constitution des provinces, respectée par Charles-Quint, est foulée aux pieds. Le duc gouverne seul, sans consulter le Conseil d'État, sans convoquer les États Généraux. Quant aux villes, ce qui leur reste encore de privilèges et d'autonomie est balayé par l'arbitraire. Le régime imposé à Gand en 1540 devient celui de toutes les grandes communes. Des citadelles sont construites à Anvers, à Valenciennes, à Maestricht. Dès 1570, Albe croit son œuvre accomplie. Il a repoussé victorieusement l'armée de Guillaume d'Orange, décapité les principaux seigneurs de l'opposition, fait exécuter par le feu, le glaive, la corde, des centaines d'iconoclastes, de calvinistes, de suspects. Il a rétabli l'obéissance par la terreur. Il croit qu'un simple corrégidor suffirait maintenant pour administrer le pays.

Mais sa tyrannie a exaspéré la nation entière. Le régime espagnol sous lequel il l'a courbée n'est

guère moins odieux à la majorité catholique qu'à la minorité protestante. Les impôts du 10^e et du 20^e denier, imités des *alcalabas* castillans et que le duc prétend imposer aux provinces pour qu'elles payent désormais elles-mêmes l'entretien des troupes qui les asservissent, soulèvent une résistance passive, mais indomptable. En face de leurs garnisons espagnoles, les villes savent que le recours aux armes n'aurait d'autre résultat que d'inutiles massacres. C'est à la grève générale qu'elles ont recours. Les artisans ferment leurs boutiques, les vendeurs désertent les halles; la vie économique est suspendue, et le terrible duc, devant cette muette protestation de tout un peuple, s'abandonne à d'impuissants accès de rage.

II

LES VILLES SOUS LE RÉGIME CALVINISTE

C'est au milieu de cette situation qu'un hardi coup de main fait tomber la petite place de La Brielle, le 1^{er} avril 1572, au pouvoir des Gueux de mer. Aussitôt, dans toutes les villes voisines dont les garnisons sont absentes, le peuple s'insurge, ouvre les portes aux libérateurs, dépose les magistrats. Les calvinistes prennent la tête du mouvement. S'appuyant sur le prolétariat, sur les

pêcheurs, sur la foule des pauvres gens que les nouveaux impôts ont réduits au désespoir, ils font tourner au profit de leur foi la situation politique. En quelques semaines, tous les bannis que la tyrannie d'Albe a chassés des provinces, tous les protestants qui ont préféré l'exil à l'abjuration, affluent sur les côtes de la Zélande. Des huguenots français viennent grossir leurs rangs. La conviction religieuse, la haine du papisme, la haine de l'Espagnol, le courage farouche enfin de gens qui n'ont plus rien à perdre que la vie font de cette masse hétérogène et cosmopolite la plus redoutable des armées, pourvu qu'elle trouve un chef. Et ce chef, Guillaume de Nassau, accourt bientôt se mettre à sa tête et risquer avec elle le tout pour le tout. Avec lui, le chaos s'organise. La populace maîtresse des villes en tumulte rentre dans l'ordre. Tout cède à la nécessité de la défense et s'abandonne à la direction du clair et persévérant génie du Taciturne.

Pourtant, les provinces du Sud restent au pouvoir de l'Espagne. Durant l'héroïque résistance de la Hollande et de la Zélande, à Albe d'abord (1572-1573), à Requesens ensuite (1573-1576), elles ne cherchent point à secouer le joug qui pèse sur elles. A mesure que la rébellion prend un caractère de plus en plus calviniste, la sympathie qu'elle avait tout d'abord rencontrée en Belgique,

où l'élément catholique l'emporte de beaucoup, fait place peu à peu à la défiance. Lorsque, en 1576, après la mort inopinée du gouverneur Requesens, le Conseil d'État et les États Généraux se sont chargés d'administrer provisoirement le pays, on les voit affirmer leur obéissance au roi, leur résolution de ne tolérer que l'exercice exclusif du catholicisme, et manifester plus nettement encore leur antipathie croissante pour le prince d'Orange. La haute noblesse cherche à exploiter les circonstances pour reprendre l'ascendant dont elle a joui sous Marguerite de Parme et pour rendre au pays sa vieille constitution traditionnelle, telle qu'elle existait au temps des ducs de Bourgogne et de Charles-Quint.

C'est alors que les villes entrent en scène. L'opposition loyaliste, telle que l'entend la noblesse, ne peut plus leur suffire. Elles exigent des mesures radicales. La haine que le régime espagnol a suscitée les pousse à une rupture déclarée avec Philippe II. Le succès de la résistance en Hollande et en Zélande excite chez elles l'espoir d'une libération définitive. Dans la bourgeoisie instruite, les pamphlets politiques éclos au lendemain de la Saint-Barthélemy et qui reconnaissent formellement au peuple le droit de déposer le tyran sont avidement dévorés et exploités contre le roi. Mais, surtout, dès que la pacification de Gand a conclu

entre les provinces rebelles et les provinces obéissantes une alliance défensive proclamant le respect de la liberté de conscience individuelle, la propagande calviniste reprend plus active que jamais et, comme jadis, elle attire à elle ces masses populaires qu'elle avait déjà soulevées quelques années auparavant.

Bientôt, en Belgique comme en Hollande, la cause religieuse se confond avec la cause politique. On n'est plus anti-espagnol qu'à la condition d'adhérer en même temps à la Réforme, et celle-ci profite de toutes les rancunes que Philippe II a amassées contre lui. Les magistrats urbains, les membres du Conseil d'État, les députés des provinces aux États Généraux, bref, toutes les autorités constituées ont beau rester catholiques, manifestement le pouvoir a glissé de leurs mains dans celles de la foule travaillée à la fois par les « ministres » et par les émissaires d'Orange. La bourgeoisie de Bruxelles terrorise les États Généraux qui siègent au milieu d'elle. Et tout de suite, Gand, excité par l'exemple de la capitale, pousse les choses à l'extrême. Deux démagogues, appuyés sur le parti calviniste, s'emparent du gouvernement de la ville. Grâce aux troupes envoyées par Orange pour battre en brèche la citadelle où s'est réfugiée la garnison espagnole, ils installent un régime purement protestant, persécutent les catholiques, ouvrent des

temples où de fougueux prédicants excitent le peuple au renversement des idoles et à l'expulsion du clergé. Mais, pour donner à la révolution religieuse l'apparence de la légalité et pour mieux marquer en même temps son opposition à la monarchie, on en revient à la constitution abolie par Charles-Quint en 1540 et l'on remet en vigueur tous les anciens privilèges. Comme au Moyen Age, la commune est de nouveau répartie en trois « membres » ; on assemble la collace, les métiers rentrent en possession de leurs droits politiques, tandis qu'à l'extérieur les petites villes et les villages de la châtellenie repassent sous le pouvoir des Gantois.

Du reste, ce n'est là qu'une restauration archéologique. Les vieilles institutions ne sont plus en état de fonctionner parce qu'elles ne répondent plus à l'état actuel de la population. Non seulement la ruine complète de la draperie condamne le « membre » des tisserands à ne jouir que d'une existence illusoire, mais l'introduction d'industries nouvelles et le dépérissement d'industries anciennes sont incompatibles avec le retour aux cinquante-deux métiers traditionnels. Tout cela, d'ailleurs, importe peu. Au fond, personne ne songe à ressusciter l'antique organisme municipal. On ne le rétablit que pour la forme : la réalité qu'il recouvre n'a plus rien de commun avec lui. En

fait, ce ne sont ni les métiers, ni la collace qui gouvernent : c'est un conseil de guerre, une sorte de comité de salut public où siègent des meneurs calvinistes et des colonels. Le régime imposé à la ville est purement militaire. L'esprit qui l'anime n'a plus rien de commun avec l'ancien esprit municipal. Son but est le triomphe absolu du calvinisme et ce sont des pasteurs qui l'inspirent et échauffent sans relâche son fanatisme contre la majorité catholique. De persécuté, le protestantisme se fait maintenant persécuteur. Il a la force, grâce à quelques régiments et à l'adhésion du petit peuple, et il en abuse. A Bruxelles, à Anvers, les mêmes circonstances produisent les mêmes résultats. Là aussi, des « comités des dix-huit » disposent de troupes régulières, exercent en réalité, sous le couvert des vieilles institutions, une dictature mi-théocratique et mi-démagogique. Vainement le prince d'Orange s'efforce de rappeler à la raison ces fougueux zélateurs, vainement il les exhorte à la modération, au maintien de la liberté de conscience, à l'union de toutes les forces contre l'ennemi commun. La passion religieuse déchaînée s'en prend maintenant à lui. Des ministres le traitent en chaire de papiste. La prudence et les ménagements que lui impose son génie politique sont taxés de trahison ou d'outrages à la majesté divine. Aux yeux des calvinistes fougueux qui dominent dans les grandes villes, la

cause nationale ne compte plus. Ce qu'ils veulent, c'est le « cantonnement » à la suisse, la liberté pour chaque grande cité d'organiser dans ses murs et d'imposer à ses alentours la stricte et exclusive observance de la « vraie religion ». Ils ont beau voir toute la noblesse, exaspérée par leur fanatisme, se retourner vers le roi, les provinces wallonnes, où n'ont point pénétré les troupes protestantes et où la minorité calviniste est impuissante, conclure la paix avec Farnèse, rien n'y fait. Les villes persistent dans leur intransigeance jusqu'au jour où, l'une après l'autre, bloquées par les troupes espagnoles, elles ouvrent enfin leurs portes aux vainqueurs et subissent le sort que, depuis longtemps, Orange leur a prédit.

CHAPITRE XI

Les villes au XVII^e siècle.

- I. Le régime urbain dans les Provinces-Unies et la Belgique.
— II. La fin de la démocratie urbaine dans le pays de Liège.

I

LE RÉGIME URBAIN DANS LES PROVINCES-UNIES ET LA BELGIQUE

Le rétablissement de la domination espagnole sur les provinces belges, à la fin du xvi^e siècle, a amené la séparation définitive des Pays-Bas en deux États distincts. Au Nord, la république des Provinces-Unies, qui a héroïquement défendu sa foi religieuse et son indépendance politique, atteint bientôt à une prospérité économique inouïe, mais qu'égale pourtant l'éclat de son développement artistique et scientifique. Les territoires du Sud, au contraire, ramenés par la force au catholicisme et à la monarchie espagnole, sont entraî-

nés dans la décadence de celle-ci; leur commerce et leur industrie languissent, la vie intellectuelle s'y éteint et elles sont enfin ravagées par les grandes guerres du xvii^e siècle. Si frappant pourtant que soit leur contraste, il existe entre les deux pays un point de ressemblance. Leurs institutions, établies ou réformées pendant la période bourguignonne suivant les mêmes principes, présentent ici et là les mêmes caractères généraux. Le régime urbain, en particulier, offre de part et d'autre un spectacle presque identique, et cette analogie de son évolution dans des milieux pourtant si différents suffit à prouver que les transformations subies par lui répondent à des causes profondes et inhérentes aux tendances essentielles de la vie sociale. On pourrait caractériser brièvement ce régime, aussi bien dans les florissantes cités du Nord que dans les languissantes villes du Sud, en l'appelant un retour au patriciat. Après l'effervescence révolutionnaire qui a accompagné dans les milieux urbains l'introduction du calvinisme, l'ordre a été rétabli partout au profit définitif de la haute bourgeoisie. Ni dans les Provinces-Unies, ni dans les Pays-Bas catholiques, il n'a d'ailleurs été besoin pour cela de mesures violentes. Le calvinisme définitivement vainqueur ou définitivement vaincu, le peuple qui s'était soulevé en sa faveur s'est retiré spontanément du pouvoir. Sous Guil-

laume d'Orange comme sous Alexandre Farnèse, en pays protestant comme en pays catholique, il abandonne l'administration urbaine au magistrat et laisse tomber en désuétude les vieilles prérogatives politiques des métiers. En Hollande, dès 1581, une ordonnance reconnaît formellement l'indépendance des « régents » à l'égard de la bourgeoisie, et la même situation apparaît à Utrecht en 1586. Désormais, la population urbaine est dépouillée de toute intervention dans le manie-ment des affaires locales. Le conseil, « la loi » de la ville, recruté dans un petit nombre de familles riches détient exclusivement la police et la juri-diction municipales. A l'esprit démocratique s'est substitué un esprit aristocratique et réglementaire. L'hôtel de ville, témoin jadis des assemblées tumultueuses et passionnées de la commune, ne s'ouvre plus qu'aux magistrats et aux fonctionnaires des bureaux. La situation est la même dans les villes belges. Ici aussi, le pouvoir municipal s'est concentré aux mains des riches. Si parfois il arrive encore que les métiers s'agitent, il suffit de la moindre démonstration pour les faire rentrer dans l'ordre. D'ailleurs, ces manifestations, car on ne peut plus parler d'émeutes à ce propos, disparaissent après le premier tiers du xvii^e siècle.

L'activité politique est si bien éteinte dès lors au sein des corporations que peu à peu, soit par

des règlements, soit tout simplement par la pratique administrative, l'État ou l'échevinage supprime les derniers vestiges qui subsistaient encore dans le régime communal de l'organisation démocratique du XIV^e siècle. Vers 1650, le souvenir même de celle-ci a disparu. Les vieux privilèges qui l'avaient ratifiée moisissent ignorés dans la poussière des archives¹ ; sans avoir été formellement abolis ils sont tombés lentement en désuétude. Sous la double action de l'État et des transformations économiques, le particularisme urbain a reculé sans cesse depuis la période bourguignonne. Après avoir énergiquement lutté pour l'existence, il s'est résigné à l'inévitable et les institutions qu'il soutenait et par lesquelles il se manifestait ont nécessairement subi son sort. Au XVII^e siècle, les villes constituent encore des personnes morales, elles possèdent encore la prérogative de représenter le Tiers État à l'exclusion des campagnes, mais elles se sont courbées sous la centralisation monarchique, et à l'économie urbaine s'est substituée l'économie nationale. Les magistrats patriciens sont désignés par le pouvoir central, qui contrôle leur gestion dans tous les domaines. Du vieux pro-

1, A Bruxelles, en 1698, le bombardement de Boufflers ayant éventré une tour où l'on conservait des archives communales, on découvrit les franchises accordées aux nations, dont les titres avaient été cachés depuis longtemps par le magistrat.

tectionnisme commercial et industriel il ne subsiste plus que des vestiges sans importance. La police des marchés ainsi que les monopoles dont jouissent encore les métiers de l'alimentation urbaine rappellent seuls l'état de choses disparu. Mais ils ne constituent plus que des entraves gênantes et, la plupart du temps, qu'une charge onéreuse pour la population.

Si les villes ne dominant plus le mouvement économique, elles le dirigent encore. C'est dans leurs murs que résident les capitalistes et les entrepreneurs qui donnent l'impulsion à l'industrie de plus en plus largement répandue dans les campagnes, ou qui soutiennent, comme directeurs ou comme actionnaires, les compagnies commerciales du pays. La bourgeoisie riche devient ainsi une classe de gens d'affaires, de manufacturiers, de spéculateurs, dont les intérêts multiples se mêlent à la vie nationale tout entière et cessent d'être confinés dans le cercle étroit de la commune. Et ce qui est vrai de son rôle économique ne l'est pas moins de son rôle politique. Elle emplit les cadres de l'administration et siège aux assemblées d'État. Dans les Provinces-Unies,⁶ son influence dans le maniement des affaires publiques est péniblement contre-balancée par celle du *stathouder*. Dans les Pays-Bas catholiques, elle possède dans les assemblées provinciales, les seules qui subsistent au

milieu de la torpeur de la vie nationale, une part d'intervention au moins égale à celle du clergé et de la noblesse.

Et c'est là ce qui explique que les régences patriennes du xvii^e siècle n'aient point eu la destinée de celles du Moyen Age. Pour renverser celles-ci, nées à une époque où chaque ville constituait une entité politique et économique indépendante, il suffisait d'une simple révolution locale. Pour enlever le pouvoir à celles-là, au contraire, il faudra une perturbation totale de l'État, puisque l'État a absorbé les villes. Aussi, les insurrections urbaines des temps modernes seront-elles en réalité non plus des insurrections contre le gouvernement de la commune, mais des insurrections contre le gouvernement national. Les cadres de la vie politique se sont élargis comme ceux de la vie économique. Quand la démocratie marchera de nouveau à l'assaut du pouvoir, ses revendications, ses idées, ses moyens de propagande et de combat ne rappelleront plus en rien ceux des communiers de jadis. Entre les révolutionnaires modernes et leurs devanciers, on peut constater la même disproportion de forces et la même absence de filiation qu'entre les capitalistes du Moyen Age et ceux que la Renaissance a suscités à leur place.

II

LA FIN DE LA DÉMOCRATIE URBAINE DANS LE PAYS DE LIÉGE

Le gouvernement démocratique s'est maintenu beaucoup plus longtemps à Liège que dans les autres villes des Pays-Bas. Il n'y a disparu définitivement qu'à l'extrême fin du xvii^e siècle. Mais les raisons de sa durée justifient précisément ce que nous avons dit des motifs de sa chute dans le reste du pays. C'est parce que les causes qui amenèrent ailleurs la ruine du régime municipal ne se manifestèrent à Liège que très lentement que ce régime put y atteindre un âge exceptionnellement avancé.

Après son annexion aux États bourguignons sous le règne de Charles le Téméraire, la principauté liégeoise avait repris son indépendance, et avec elle ses institutions traditionnelles. Suivant les stipulations de la paix de Fexhe (1316), le gouvernement était partagé entre l'évêque et le « sens du pays » c'est-à-dire les États. En fait, il l'était entre l'évêque et la « cité » de Liège. Ni le clergé, représenté par le seul chapitre cathédral, ni la noblesse peu nombreuse et surtout peu opulente, ne pouvaient contre-balancer aux assemblées nationales l'action du Tiers État. Or, celui-ci était entière-

ment dominé par la capitale. Le développement des charbonnages depuis le xiv^e siècle, puis, dès le début de la Renaissance, celui de la métallurgie et de la fabrication des armes, avaient fait de Liège un des centres industriels les plus actifs des Pays-Bas, tandis que les « bonnes villes » avaient perdu peu à peu, à la fin du Moyen Age, leur prospérité économique. Il en était résulté une situation analogue à celle que l'on rencontre dans plusieurs contrées de l'Allemagne. Seule en face de l'évêque, Liège avait entamé avec lui un duel politique dont l'issue devait décider de la suprématie exclusive de l'un des deux adversaires sur son rival. La cité prétendait se transformer en « ville libre », c'est-à-dire en république municipale et secouer la souveraineté du prince. L'on observe, dès la seconde moitié du xv^e siècle, ses premiers efforts en ce sens.

Pour se défendre, les évêques durent nécessairement s'appuyer sur l'étranger. Ils adoptèrent en face de la cité la conduite à laquelle les villes flamandes eurent recours contre les ducs de Bourgogne et les Habsbourg. La situation dans le pays de Liège est donc exactement à l'inverse de celle que nous avons constatée dans les Pays-Bas. Ici, le prince dispose d'immenses ressources et le principe de l'hérédité légitime son pouvoir. Là, au contraire, non seulement l'évêque ne possède que les

revenus de sa mense épiscopale, mais encore, préposé au pays en vertu de considérations politiques ou religieuses absolument indépendantes des intérêts locaux, aucun lien ne l'attache à ses sujets. Souvent même ses intérêts de famille ou les conditions mises à son élection lui imposent une conduite en opposition avec les intérêts de ceux-ci. Manifestement, sans l'appui que lui prête tout d'abord la dynastie bourguignonne, puis les gouverneurs espagnols de Bruxelles, il ne pourrait tenir tête à l'opposition communale. Mais par là même que ses droits princiers ne subsistent que grâce à son alliance avec un souverain suspect de méditer l'annexion du pays, ils inspirent au peuple une défiance constante. La cause du prince apparaît comme opposée à la cause nationale, et la politique monarchique se trouve entravée de toutes manières dans son développement.

Remarquons d'autre part que la politique urbaine ne se heurte point, dans le pays de Liège, aux obstacles qu'elle rencontre en Flandre. Au lieu d'une pluralité de grandes villes jalouses les unes des autres, la principauté ne renferme qu'une seule commune puissante : sa capitale. De plus, le tardif développement industriel de celle-ci lui permet de s'adapter facilement aux nouvelles conditions économiques. Liège n'a point à défendre, comme Bruges ou Gand, une position acquise et

des privilèges surannés. Dans le domaine de l'industrie, les tendances qu'elle manifeste font songer à celles d'Anvers dans le domaine du commerce. Elle s'ouvre largement aux gens du dehors, elle n'est gênée ni par les monopoles, ni par les franchises que les vieilles cités s'épuisent à maintenir au détriment du public. Au lieu de demeurer stationnaire et de s'attacher désespérément à des privilèges vieillis, sa population augmente sans cesse et n'éprouve pas le besoin de se remparer dans le protectionnisme. A y regarder de près, on peut constater que Liège ne présente plus que bien faiblement, à partir du xvi^e siècle, les caractères propres à l'économie urbaine du Moyen Age. Elle constitue un grand centre industriel travaillant pour l'exportation et attire à elle presque toute l'activité de la principauté. Rien d'étonnant dès lors si elle prétend aussi s'emparer de la direction politique du pays et réduire ses évêques au simple exercice de leurs fonctions spirituelles.

Tel est bien, en effet, le but qu'elle s'est proposé dans le long combat qu'elle a soutenu contre eux. Ses métiers, qui depuis 1603 ont acquis le droit de nommer directement les jurés de conseil et les deux bourgmestres, ne luttent point, comme en Flandre, pour la conservation de privilèges économiques. Leur action est toute politique et leur idéal manifestement républicain. Les longs procès qu'ils

soutiennent devant les tribunaux de l'Empire pour faire reconnaître Liège comme ville libre, au mépris de toute vérité historique, ne laissent pas le moindre doute sur la nature de leurs desseins. A partir du commencement du xvii^e siècle, le conflit prend un caractère aigu par suite des intrigues de la France et des Provinces-Unies, qui soutiennent contre les évêques bavarois Ferdinand et Maximilien-Henri de Bavière, alliés de l'Espagne, une agitation permanente. Deux partis se forment au sein de la bourgeoisie : les Chiroux et les Grignoux, les premiers se ralliant autour du prince, les seconds acharnés à le combattre. L'anarchie s'empare de la vie publique. Les brigues électorales, la corruption, l'intervention continuelle des résidents que la France, les Provinces-Unies et l'Espagne entretiennent dans la cité y provoquent des troubles de plus en plus graves. Le prince casse vainement le règlement de 1603. Le bourgmestre La Ruelle, l'un des chefs les plus populaires de l'opposition, est vainement assassiné en 1637. De 1649 à 1684, cinq autres bourgmestres montent sur l'échafaud.

Ce ne fut qu'à cette date, en effet, que Maximilien-Henri de Bavière parvint à imposer à Liège une constitution qui devait durer jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. La France, qui avait jusqu'alors soutenu la commune, venait de l'abandonner pour s'allier à l'évêque, et dès lors la victoire de celui-ci

était certaine. L'anarchie politique avait créé dans la cité une situation intolérable. Les métiers, qui n'avaient pu se maintenir que par la faiblesse du prince, se trouvèrent impuissants devant lui dès que son pouvoir reposa sur celui du roi de France. Ils perdirent les prérogatives politiques qu'ils avaient conservées durant si longtemps. Ainsi, la lutte s'acheva à Liège, comme ailleurs, par le triomphe de l'État. Il faut reconnaître d'ailleurs que les institutions démocratiques de Liège avaient fait leur temps. Les trente-deux métiers qui nommaient le conseil n'avaient point pu organiser dans la ville un gouvernement stable. Peu à peu, ils étaient tombés sous l'ascendant d'un groupe de meneurs et d'intrigants. Ils s'étaient montrés incapables surtout de surmonter les difficultés que créaient à la principauté les ambitions rivales de ses voisines la France et l'Espagne. Comme il arrive habituellement des régimes populaires, ils avaient tout sacrifié à la politique intérieure ; ils n'avaient pas compris que leurs passions et leurs intérêts laissaient le roi de France fort indifférent, et qu'il ne s'y mêlait que pour entretenir son influence sur la frontière des Pays-Bas. Le refus des plénipotentiaires du congrès de Nimègue de recevoir leurs négociateurs ne leur dessilla point les yeux, et il fallut que la catastrophe de 1684 vint enfin leur apprendre que la politique urbaine

n'était plus, au xvii^e siècle, qu'un anachronisme et une impossibilité. Personne ne regretta du reste le régime des métiers. On ne fit pas la moindre tentative pour le rétablir lors de la révolution liégeoise à la fin du xviii^e siècle. Les idées avaient définitivement évolué, et ce fut au nom des droits de l'homme que l'on s'efforça d'organiser alors un nouvel état de choses.

FIN

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT.	Pages
----------------	-------

CHAPITRE I

L'origine des Villes.

I. — <i>L'époque romaine et l'époque franque.</i>	1
II. — <i>Châteaux et cités</i>	6
III. — <i>Portus et immigrants</i>	13
IV. — <i>La population marchande et ses revendications sociales.</i>	20
V. — <i>Le rôle des gildes</i>	26

CHAPITRE II

Formation des institutions urbaines.

I. — <i>Princes laïques et princes ecclésiastiques. — La commune de Cambrai. — Les villes flamandes.</i>	35
II. — <i>Développement du droit urbain. — Condition des personnes et des terres dans les villes.</i>	43
III. — <i>Le Tribunal urbain. — Les échevins. — Le conseil. — Les jurés.</i>	58

CHAPITRE III

Formation des institutions urbaines.*(suite)*

	Pages
I. — <i>Types primitifs et types dérivés de constitutions urbaines.</i>	70
II. — <i>Le type liégeois.</i>	75
III. — <i>Le type flamand.</i>	82

CHAPITRE IV

L'économie urbaine.

I. — <i>Rapports économiques des villes avec la campagne.</i>	95
II. — <i>La réglementation de l'alimentation urbaine et du commerce des subsistances.</i>	100
III. — <i>Le régime de la petite industrie. — Les métiers.</i>	106
IV. — <i>Le régime des industries d'exportation. — Salariés et capitalistes.</i>	114
V. — <i>Caractère économique des cités épiscopales.</i>	126
VI. — <i>Densité des populations urbaines.</i>	129

CHAPITRE V

Les villes sous le gouvernement des patriciens

I. — <i>Formation et progrès du patriciat.</i>	136
II. — <i>Caractères du gouvernement patricien.</i>	150

CHAPITRE VI

Le soulèvement du « commun »

	Pages
I. — <i>Décadence du régime patricien. — Premiers soulèvements du « commun »</i>	157
II. — <i>Le mouvement démocratique dans le pays de Liège</i>	169
III. — <i>Le mouvement démocratique en Flandre</i>	178
IV. — <i>Les agitations sociales du XIV^e siècle</i>	187

CHAPITRE VII

Les villes sous le gouvernement démocratique.

I. — <i>Caractères des démocraties urbaines du Moyen Age</i>	195
II. — <i>L'économie urbaine sous le régime des métiers</i>	203
III. — <i>L'organisation politique</i>	214

CHAPITRE VIII

Les démocraties urbaines et l'État.

I. — <i>Rapports des villes et des princes avant l'époque bourguignonne</i>	225
II. — <i>Le conflit de la politique municipale et de la politique monarchique au XV^e siècle</i>	233

CHAPITRE IX

Les villes à l'époque de la Renaissance.

I. — <i>Les transformations économiques et leur influence sur le régime urbain</i>	249
II. — <i>Les populations urbaines au XVI^e siècle</i>	259
III. — <i>Le soulèvement de Gand sous Charles-Quint</i>	265

CHAPITRE X

Les villes à l'époque de la Réforme.

	Pages
I. — <i>Mouvements sociaux et politiques provoqués par la Réforme</i>	274
II. — <i>Les villes sous le régime calviniste</i>	281

CHAPITRE XI

Les villes au XVII^e siècle.

I. — <i>Le régime urbain dans les Provinces-Unies et la Belgique</i>	288
II. — <i>La fin de la démocratie urbaine dans le pays de Liège</i>	294

ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR, 26, RUE RACINE, PARIS

BIBLIOTHÈQUE

DE

PHILOSOPHIE SCIENTIFIQUE

Publiée sous la direction du D^r Gustave Le Bon

Collection in-18 jésus à 3 fr. 50 le volume

1^{re} SÉRIE. — Sciences physiques et naturelles

BOINET (E.), *Professeur de Clinique médicale.* — Les Doctrines médicales. — Leur Évolution.

La nécessité d'une doctrine directrice s'impose à la médecine, qui est à la fois un art par ses applications et une science par ses moyens d'étude. Les doctrines médicales ont donc une portée pratique et théorique, et leur évolution marque les étapes de la médecine. — Un vol.

BONNIER (Gaston), *Membre de l'Institut, Professeur à la Sorbonne.* — Le Monde végétal.

Dans *Le Monde Végétal*, l'auteur, avant tout, expose les faits qui éclairent la philosophie des sciences naturelles; il y passe en revue la succession des idées que les savants ont émises sur les végétaux; il les commente et il les discute. — Un vol. illustré de 230 figures.

BOUTY (E.), *Professeur à la Faculté des Sciences.* — La Vérité scientifique. — Sa Poursuite.

Mettre en lumière les caractères généraux de la vérité scientifique, le rôle que jouent l'expérience et le raisonnement dans sa découverte; montrer l'unité réelle de l'effort sous la diversité indéfinie de ses formes, l'étroite solidarité des sciences considérées à la fois dans leur développement logique et historique, tel est l'objet essentiel de ce livre. — Un vol.

BRUNHES (Bernard), *Directeur de l'Observatoire du Puy de Dôme.* — La Dégradation de l'Énergie.

Quand le public cultivé parle de « conservation de l'énergie », il croit en général à la conservation de « l'énergie utilisable » ou de la « capacité de produire du travail ». Non content de dénoncer, une fois de plus, le contre-sens si usuel, l'auteur a voulu dans ce livre en rechercher les origines historiques et en expliquer la genèse. — Un vol. illustré.

COMBARIEU (Jules), *Chargé du Cours d'Histoire musicale au Collège de France.* — **La Musique.** — Ses Lois et son Evolution.

Dans ce travail, l'auteur ne s'est pas contenté d'exposer en langage très clair, avec exemples à l'appui, les lois de la musique : il les explique, en rattachant un état donné de l'art et de la théorie à l'état correspondant de la vie sociale. — Un vol. illustré.

DASTRE, *Professeur de Physiologie à la Sorbonne, Membre de l'Institut.* — **La Vie et la Mort.**

Ce livre traite des questions relatives à la Vie et à la Mort au point de vue de la philosophie et de la science. — Un vol.

DELAGE (Yves) et GOLDSMITH (M.). — **Les Théories de l'Evolution.**

Sur le principe de l'évolution, c'est-à-dire sur l'idée que les êtres animés descendent les uns des autres, on est à peu près d'accord. Mais sur le *modus agendi* de cette évolution, il est loin d'en être ainsi. Le lecteur curieux de ces questions trouvera dans ce livre un fil d'Ariane qui lui permettra de se retrouver dans le dédale des opinions contradictoires et de se faire une idée d'ensemble sur une question qui intéresse l'humanité entière en raison de ses applications aux théories sociologiques. — Un vol.

DEPÉRET (Charles), *Doyen de la Faculté des Sciences de Lyon.* — **Les Transformations du Monde animal.**

Ce livre est destiné à exposer ce que nous savons, actuellement, des lois qui ont présidé aux transformations du monde animal, depuis l'apparition de la vie sur le globe jusqu'à nos jours. — Un vol.

HÉRICOURT (Dr J.). — **Les Frontières de la Maladie.**

Les frontières de la maladie, ce sont toutes les maladies qui laissent aux patients les apparences de la santé, et qui, par cela même, sont abandonnées à leur libre évolution dans leur phase maniable par l'hygiène, jusqu'à leur transformation en états graves, contre lesquels la thérapeutique est alors le plus souvent impuissante. — Un vol.

— **L'Hygiène moderne.**

Sous une forme toute nouvelle, l'auteur présente aux lecteurs un ensemble d'idées générales capables de les guider avec sûreté pour la solution de tous les problèmes concernant la conservation et la protection de leur santé. — Un vol.

HOUSSAY (Frédéric), *Professeur de Zoologie à la Sorbonne.* — **Nature et Sciences naturelles.**

Ce nouveau livre, accessible à tous les esprits cultivés et réfléchis, a pour noyau la plus originale tentative pour montrer, dans l'édification de la science, la continuité de pensée depuis l'antiquité jusqu'à notre époque. — Un vol.

LAUNAY (L. de), *Professeur à l'École des Mines.* — **L'Histoire de la Terre**

Faire une *Histoire de la Terre*, qui soit, à proprement parler, une

Histoire, c'est-à-dire qui raconte simplement les faits du passé dans leur succession chronologique et qui ne devienne pas, pour cela, un roman, tel est le but difficile que s'est proposé M. DE LAUNAY. — Un vol.

— **La Conquête minérale.**

Le but de cet ouvrage est d'étudier le rôle industriel, économique, social et politique de la richesse minérale dans l'histoire, en indiquant l'évolution subie, dans son mode de découverte, d'extraction et d'application dans l'industrie. — Un vol.

LE BON (Dr Gustave). — **L'Évolution de la Matière.**

Cet ouvrage présente un intérêt scientifique et philosophique considérable. L'auteur y a développé les recherches nombreuses que sous ces titres : *La Lumière Noire, La Dématérialisation de la Matière*, etc., il a publié depuis plusieurs années. — Un vol. illustré de 63 gravures photographiées au laboratoire de l'auteur.

— **L'Évolution des Forces.**

Ce livre est consacré à développer les conséquences des principes exposés par Gustave LE BON dans son ouvrage *L'Évolution de la Matière*, dont le 18^e mille a paru récemment. — Un vol. illustré de 42 figures.

LE DANTEC (Félix), Chargé de Cours à la Sorbonne. — **Les Influences Ancestrales.**

L'auteur montre comment, de la seule notion de la continuité des lignées, on conclut sans peine aux principes de Lamarck et Darwin. Le premier livre de l'ouvrage est un véritable résumé de la biologie tout entière. — Un vol.

— **La Lutte universelle.**

Contrairement à Saint Augustin qui affirme que les corps de la nature se soutiennent réciproquement et « s'aiment en quelque sorte » M. LE DANTEC prétend, dans ce nouveau livre, que l'existence même d'un corps quelconque est le résultat d'une lutte. — Un vol.

— **Philosophie du XX^e Siècle ★ DE L'HOMME A LA SCIENCE.**

Les études biologiques de M. LE DANTEC, ses efforts pour placer la vie au milieu des autres phénomènes naturels, devaient l'amener à écrire une œuvre de synthèse. — Un vol.

— ★★ **SCIENCE ET CONSCIENCE.**

Science et Conscience nous est donné par M. LE DANTEC comme son dernier livre de Biologie. Son œuvre considérable ne saurait manquer d'avoir une grande influence sur la pensée moderne. — Un vol.

MARTEL (E.-A.). — **L'Évolution souterraine.**

Sous ce titre, l'auteur montre l'histoire souterraine de la planète c'est-à-dire l'évolution grandiose et continue de la Terre. — Un vol. illustré de 80 belles gravures.

OSTWALD (W.), *Professeur de Chimie à l'Université de Leipzig.* — **L'Évolution d'une Science.** — La Chimie, traduction du Docteur DUFOR, *Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Nancy*

Bien que l'*Évolution d'une Science* ne soit pas à proprement parler une histoire de la chimie, l'auteur a cherché à ne laisser de côté aucun point essentiel. Son livre est une pierre apportée à l'histoire de la chimie, et c'est aussi une contribution à l'histoire générale de la science. — Un vol.

PICARD (Émile), *Membre de l'Institut, Professeur à la Sorbonne.* — **La Science moderne et son État actuel.**

M. PICARD s'est proposé de donner, dans ce volume, une idée d'ensemble sur l'état des sciences mathématiques, physiques et naturelles dans les premières années du *xx^e* siècle. — Un vol.

POINCARÉ (H.), *de l'Académie Française.* — **La Science et l'Hypothèse.**

M. POINCARÉ a réuni sous ce titre les résultats de ses réflexions sur la logique des sciences mathématiques et physiques. — Un vol.

— **La Valeur de la Science.**

Cet ouvrage a pour but de rechercher quelle est la véritable valeur objective de la science. — Un vol.

— **Science et Méthode.**

M. POINCARÉ a réuni dans cet ouvrage diverses études se rapportant à des questions de méthodologie scientifique. — Un vol.

POINCARÉ (Lucien), *Inspecteur général de l'Instruction publique.* — **La Physique moderne. — Son Évolution,**

Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences.

L'auteur a pensé qu'il serait utile d'écrire un livre où, tout en évitant d'insister sur les détails techniques, il ferait connaître, d'une façon aussi précise que possible, les résultats si remarquables qui, depuis une dizaine d'années, sont venus enrichir le domaine de la physique et modifier profondément les idées des philosophes aussi bien que celles des savants. — Un vol.

— **L'Électricité.**

Dans ce volume, M. LUCIEN POINCARÉ étudie les modes de production et d'utilisation des courants électriques et les principales applications qui appartiennent au domaine de l'électrotechnique. — Un vol.

RENARD (Commandant Paul). — **L'Aéronautique.**

Ce volume embrasse l'aéronautique tout entière et bien qu'un tel sujet comporte nécessairement des parties abstraites, l'auteur a su exposer avec clarté les questions les plus arides sans rien sacrifier de la précision nécessaire et en se mettant à la portée de tous les lecteurs. — Un vol. illustré.

2^e SÉRIE. — Psychologie et Histoire.

BINET (Alfred), *Directeur de Laboratoire à la Sorbonne.* — **Les Idées Modernes sur les Enfants.**

Depuis une trentaine d'années, en Allemagne, en Amérique, en Italie, en France, des médecins, des physiologistes et des psychologues ont cherché à introduire les méthodes scientifiques dans les choses de l'éducation. Voilà ce que l'auteur examine en toute impartialité. Son livre s'adresse aux pères de famille, aux éducateurs, aux hommes politiques et à tous ceux qui s'intéressent au problème de l'enfance. — Un vol.

— **L'Ame et le Corps.**

M. BINET a voulu montrer que les progrès récents de la psychologie expérimentale ont eu un retentissement sur les spéculations les plus hautes et les plus abstraites de la philosophie. — Un vol.

BIOTTOT (Colonel). — **Les Grands Inspirés devant la Science.** — JEANNE D'ARC.

Cette œuvre s'adresse également aux penseurs et aux simples curieux d'une explication scientifique de Jeanne d'Arc, l'héroïne du patriotisme. — Un vol.

BOHN (Georges). — **La Naissance de l'Intelligence.**

Ce volume est un exposé de l'état actuel des problèmes de la psychologie animale. — Un vol.

BOUTROUX (Émile), *Membre de l'Institut.* — **Science et Religion DANS LA PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE.**

Étude critique des principales solutions que reçoit actuellement, parmi les hommes qui réfléchissent, le problème des rapports de la religion et de la science. — Un vol.

BRUYSEL (Ernest van), *Consul général de Belgique.* — **La Vie Sociale. — Ses Évolutions.**

Ce livre expose dans son ensemble toute l'histoire de l'humanité. Il a pour but l'étude des idées sociales dès leur origine et à travers leurs évolutions, durant la succession des siècles. — Un vol.

CROISSET (Alfred), *Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.* — **Les Démocraties Antiques.**

Faire connaître, par un exposé rapide, non seulement les traits saillants des institutions démocratiques de l'antiquité, mais aussi les grandes lignes de leur évolution et, autant que possible, les causes économiques, politiques, morales qui en ont réglé le développement ou déterminé le caractère, tel est l'objet du présent ouvrage. — Un vol.

CRUET (Jean), *Docteur en droit, Avocat à la Cour d'appel.*

— **La Vie du Droit ET L'IMPUISSANCE DES LOIS**

Cet ouvrage examine s'il n'y a pas, contre le droit du législateur et à côté de lui, un droit du juge et un droit des mœurs. Il convient d'apporter au moule dans lequel doit être coulée la pensée législative, certaines retouches ou corrections. Le législateur ne doit pas promettre ce qu'il ne saurait tenir. — Un vol.

DUBUFE (Guillaume). — **La Valeur de l'Art.**

Ce que représente l'art chez les divers peuples, les aspirations dont il est la synthèse, les besoins qu'il traduit, les éléments qu'il fournit à l'étude des civilisations, telles sont les questions abordées dans cet ouvrage.

JANET (D^r Pierre), *Professeur de Psychologie au Collège de France.* — **Les Névroses.**

Cet ouvrage présente un résumé rapide d'un grand nombre d'études que l'auteur a publiées depuis vingt ans sur la plupart des troubles névropathiques. — Un vol.

LE BON (D^r Gustave). — **Psychologie de l'Éducation.**

Ce livre a été écrit pour tous les membres de l'enseignement, et au moins autant pour les pères de famille, soucieux de l'avenir de leurs fils. — Un vol.

LE DANTEC (Félix). — **L'Athéisme.**

Voici, nous dit l'auteur, un livre de bonne foi; et, réellement, le ton de l'ouvrage est tel qu'on pourrait se demander, le plus souvent, si l'on est en présence d'un plaidoyer pour l'athéisme ou pour la nécessité d'une foi religieuse. — Un vol.

LICHTENBERGER (Henri), *Maître de Conférences à la Sorbonne.* — **L'Allemagne moderne. — Son Évolution.**

Dans cet ouvrage on a essayé de donner, en quatre livres, un tableau sommaire de l'évolution économique, politique, intellectuelle, artistique de l'Allemagne moderne. — Un vol.

MACH (H.), *Professeur à l'Université de Vienne.* — **La Connaissance et l'Erreur**, traduction du D^r DUFOUR, *Professeur à la Faculté de Nancy.*

M. MACH est un physicien dont la pensée a été fortement influencée par la théorie de l'évolution. Selon lui, le but de la science est de mettre de l'ordre dans les données sensibles, et de chercher avec toute l'économie de pensée possible les relations de dépendance qui existent entre nos sensations. — Un vol.

MAXWELL (G.), *Docteur en médecine, Substitut du Procureur général près la Cour d'appel de Paris.* — **Le Crime et la Société.**

M. MAXWELL expose dans cet ouvrage les idées actuelles sur la nature et les causes de la criminalité qui lui paraît être un phénomène social normal. Il analyse l'acte criminel et son auteur dans

les différentes variétés; la responsabilité pénale, l'aliéné criminel, la classification des criminels, l'évolution contemporaine de la criminalité politique, sont ensuite étudiés. — Un vol.

NAUDEAU (Ludovic). — **Le Japon moderne, son Évolution.**

L'auteur, capturé sur le champ de bataille de Moukden, par les vainqueurs, et amené par eux au Japon s'y attarda plus d'un an, car il sentait le désir intense de pénétrer leur mentalité. Aussi doit-on lire cet ouvrage si l'on veut connaître le Japon. — Un vol.

PICARD (Edmond), Avocat à la Cour de Cassation de Belgique. — **Le Droit pur.**

Ce livre est en quelque sorte un « Testament juridique », le legs d'un opulent patrimoine intellectuel accumulé au cours de l'existence prolongée de lutte et de travail du célèbre avocat et professeur à l'Université Nouvelle de Bruxelles. — Un vol.

REY (Abel), Professeur agrégé de Philosophie. — **La Philosophie moderne.**

Dans ce livre, l'auteur renouvelle les vieilles questions philosophiques de la matière et de la vie, de l'esprit et de la raison, du vrai et du bien, et les résultats déjà obtenus. — Un vol.

DERNIERS VOLUMES PARUS

GUIGNEBERT (Charles), Chargé du Cours d'Histoire ancienne du Christianisme à la Faculté des Lettres de Paris. — **L'Évolution des Dogmes.**

Dans cet ouvrage, l'auteur s'est proposé d'établir que tout dogme naît, se développe, se transforme, vieillit et meurt, ainsi qu'il arrive à tous les organismes de la nature; c'est en vain que les religions révélées poursuivent inlassablement le rêve de l'immobilité dogmatique.

GENNEP (A. van), Directeur de la « Revue des Études Ethnographiques ». — **La Formation des Légendes.**

C'est à tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de la production littéraire en général que s'adresse l'auteur dans ce livre original, bien documenté, agréable à lire et souvent amusant. — Un vol.

PIÉRON (Henri), Maître de Conférences à l'École des Hautes Études. — **L'Évolution de la Mémoire.**

Sous quelles formes se présente la mémoire, à tous les degrés de l'échelle animale ?

Quels sont les aspects et les limites de la mémoire humaine, en quoi consistent ses troubles et quels peuvent être ses progrès ?

C'est à ces diverses questions que le lecteur trouvera en ce livre une réponse, basée sur l'ensemble des faits actuellement établis par la psychologie objective, humaine et comparée. — Un vol.

AVENEL (Vicomte Georges d'). — Découvertes d'Histoire Sociale.

L'idée maîtresse de ce livre est que les évolutions économiques, en bien ou en mal, ne dépendent pas des changements politiques ou sociaux. « Lors même que rien ne serait libre en un Etat, dit M. d'AVENEL, le prix des choses le demeurerait néanmoins et ne se laisserait point asservir. » — Un vol.

JAMES (William), Professeur à l'Université de Harvard, Membre associé de l'Institut. — La Philosophie de l'Expérience, traduit par E. LE BRUN et M. PARIS.

D'après M. W. JAMES, pour être un philosophe, il faut d'abord « une vision » portant sur « la nature intime du réel, » et ensuite une méthode par laquelle interpréter cette vision. — Un vol.

ROZ (Firmin), L'Énergie Américaine, ÉVOLUTION DES ÉTATS-UNIS.

Qu'ils excitent la curiosité, l'admiration ou l'inquiétude, les États-Unis sollicitent de plus en plus l'attention des peuples de l'Europe. Ce livre essaie d'ordonner en une philosophie de leur histoire les études et les témoignages de toute sorte dont ils ont été l'objet depuis quelques années. — Un vol.

Bibliothèque de Philosophie scientifique

DIRIGÉE PAR LE D^r GUSTAVE LE BON

1^o SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

- La Science et l'Hypothèse**, par H. POINCARÉ, membre de l'Institut (16^e mille).
La Valeur de la Science, par H. POINCARÉ (14^e mille).
La Vie et la Mort, par le D^r A. DASTRE, membre de l'Institut (10^e mille).
Nature et Sciences naturelles, par F. HOUSSAY, prof^r à la Sorbonne (6^e mille).
Les Frontières de la Maladie, par le D^r J. HÉRICOURT (6^e mille).
Les Influences ancestrales, par F. LE DANTEC, ch^e de cours à la Sorbonne (9^e mille).
La Lutte universelle, par FÉLIX LE DANTEC (8^e mille).
Les Doctrines médicales, par le D^r E. BOINET, prof^r de clinique médicale (5^e mille).
L'Évolution de la Matière, par le D^r GUSTAVE LE BON, avec 63 figures (18^e mille).
La Science moderne et son état actuel, par EMILE PICARD, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne (10^e mille).
La Physique moderne, par LUCIEN POINCARÉ, Insp^r g^{al} de l'Instr. pub. (11^e mille).
L'Histoire de la Terre, par L. DE LAUNAY, prof^r à l'École sup^{re} des Mines (8^e mille).
La Musique, par J. COMBARIEU, chargé de cours au collège de France (8^e mille).
L'Hygiène moderne, par le D^r J. HÉRICOURT (8^e mille).
L'Électricité, par LUCIEN POINCARÉ, Insp^r g^{al} de l'Instruction publique (8^e mille).
L'Évolution des Forces, par le D^r GUSTAVE LE BON, avec 42 figures (10^e mille).
Le Monde végétal, par GASTON BONNIER, de l'Institut, avec 230 figures (8^e mille).
Les Transformations du Monde animal, par C. DÉPÉREZ, C^s de l'Institut (7^e mille).
De l'Homme à la Science, par FÉLIX LE DANTEC (6^e mille).
L'Évolution souterraine, par E.-A. MARTEL, directeur de *La Nature* (80 figures).
La Vérité scientifique, sa poursuite, par E. BOUTY, membre de l'Institut.
La Conquête minérale, par L. DE LAUNAY, professeur à l'École des Mines.
La Dégradation de l'Énergie, par B. BRUNHES, directeur de l'Observatoire du Puy de Dôme (6^e mille).
Science et Méthode, par H. POINCARÉ, membre de l'Institut (9^e mille).
L'Aéronautique, par le Commandant PAUL RENARD (6^e mille).
L'Évolution d'une Science, la Chimie, par W. OSTWALD (6^e mille).

Les Théories de l'Évolution, par YVES DELAGE, de l'Institut et M. GOLDSMITH.

2^o PSYCHOLOGIE ET HISTOIRE

- La Philosophie moderne**, par ABEL REY, prof^r agrégé de Philosophie (6^e mille).
L'Âme et le Corps, par A. BINET, directeur de Laboratoire à la Sorbonne (6^e mille).
Les grands Inspirés devant la Science, par le colonel BIOTTOT.
La Connaissance et l'Erreur, par ERNST MACH, prof^r à l'Université de Vienne.
L'Athéisme, par FÉLIX LE DANTEC, chargé de cours à la Sorbonne (10^e mille).
Science et Conscience, par FÉLIX LE DANTEC (6^e mille).
Science et Religion dans la Philosophie contemporaine, par EMILE BOUTROUX, membre de l'Institut (10^e mille).
La Valeur de l'Art, par G. DUBOIS.
Psychologie de l'Éducation, par le D^r GUSTAVE LE BON (11^e mille).
La Vie du Droit et l'Impuissance des Lois, par J. CAUET, av. à la Cour d'appel.
Le Droit pur, par EDMOND PICARD, sénateur, professeur à l'Université de Bruxelles.
La Vie sociale, par ERNEST VAN BRUYSSSEL, consul général de Belgique (6^e mille).
L'Allemagne moderne, par H. LICHTENBERGER, prof^r adj. à la Sorbonne (10^e mille).
Les Démocraties antiques, par A. CROISSET, membre de l'Institut (6^e mille).
Le Japon moderne, son Évolution, par LUDOVIC NAUDEAU (6^e mille).
Les Névroses, par le D^r PIERRE JANET, prof^r au Collège de France (6^e mille).
La Naissance de l'Intelligence, par le D^r GEORGES BONN (40 figures).
Le Crime et la Société, par le D^r J. MAXWELL, substitut du Procureur g^{al} à Paris.
Les Idées modernes sur les enfants, par A. BINET, directeur de laboratoire à la Sorbonne (6^e mille).
L'Évolution des Dogmes, par C. GUIGNEBERT, ch^e de Cours à la Sorbonne (6^e mille).
La Formation des Légendes, par A. VAN GENNEP, dir^r de la Revue d'Éthnographie.
Découvertes d'Histoire sociale, par le Vicomte GEORGES D'AVENEL.
L'Évolution de la Mémoire, par H. PIÉRON, M^{tes} de Cours à l'École des H^{tes}-Études.
Philosophie de l'Expérience, par WILLIAM JAMES, prof^r à l'Université de Harvard.
L'Énergie américaine, par FIRMIN ROZ.
La Démocratie et le Travail, par GABRIEL HANOTAUX, de l'Académie française.
Les Anciennes Démocraties des Pays-Bas, par HENRI PIRENNE, professeur à l'Université de Gand.